

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 janvier 2012 portant nomination des membres du jury des épreuves du concours spécial d'internat de médecine du travail au titre de l'année universitaire 2012-2013

NOR : ETSN1230053A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

Vu l'arrêté du 18 février 2005 relatif à l'organisation, à l'inscription, au programme, au déroulement, à la nature, à la pondération et à la procédure d'affectation du concours spécial d'internat de médecine du travail,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du jury des épreuves du concours spécial d'internat en médecine du travail au titre de l'année universitaire 2012-2013 :

1° En qualité de président de jury

Pr Geraut Christian.

2° En qualité de vice-président du jury

Pr Botta Alain.

3° En qualité de membres titulaires

Pr Beaujeu Anne.

Pr Berge Lefranc Jean-Louis.

Pr Bergeret Alain.

Pr Bonneterre Vincent.

Pr Caillard Jean-Francois.

Pr Charbotel-Coing-Boyat Barbara.

Pr Choudat Dominique.

Pr Fontana Luc.

Pr Nourry Nathalie.

Pr Sari-Minodier Irène.

Pr Smolik Henri.

Pr Verger Christian.

4° En qualité de membres suppléants

Pr Caubet Alain.

Pr Druet-Cabanac Michel.

Pr Garnier Robert.

Pr Matrat Mireille.

Pr Philippon Catherine.

Pr Sobaszek Annie.

Article 2

La cheffe du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 27 janvier 2012.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,
D. TOUPILLIER*